



Michel - Employé de bureau

« Je travaille en centre-ville à des horaires réguliers. Aussi, plutôt que d'être tout seul dans ma voiture, j'ai proposé de la partager avec des personnes de ma commune. C'est plus malin, tout le monde y gagne et c'est bon pour l'environnement. On y prend goût ! »



Alain - Ouvrier en usine

« Je viens de décrocher un emploi mais je n'ai pas encore de voiture. Grâce au covoiturage, je peux me déplacer la semaine en participant aux frais. Le week-end, je prends les transports en commun pour aller voir mes amis. »



Emilie - Stagiaire

« Je me suis organisée avec mes collègues. Nous prenons la voiture chacun notre tour dans la semaine. Notre consommation de carburant a baissé quasiment de moitié ! »



Quelques règles de bon sens

MÉMO PRATIQUE



Définir dès le début le point de rendez-vous, l'heure et les participations financières de chacun.



Etre ponctuel au rendez-vous, et en cas d'empêchement, de retard ou de désistement, prévenir suffisamment tôt le covoitureur.



Fixer un lieu de rendez-vous simple pour le départ comme pour l'arrivée. Choisir par exemple un lieu public parmi ceux proposés sur le site web. Plus de 50 aires de covoiturage ont été labellisées dès mars 2011 en Vendée et d'autres verront le jour dans les prochains mois !



Comment partager les frais ? La solution la plus courante est de calculer le coût du trajet (carburant et péage) et de diviser ce montant par le nombre de personnes au moment du départ. Il est possible d'inclure les frais généraux de la voiture, l'essentiel étant de se mettre d'accord dès le début. Calculez vos frais directement sur covoiturage.vendee.fr (rubrique éco-calculette).

Covoiturer c'est plus pratique !

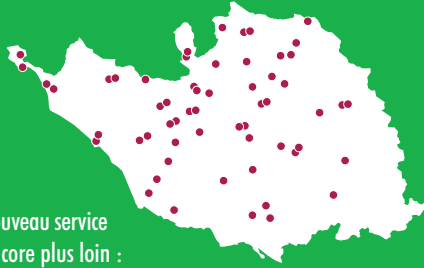


Nouveau site internet et plus de 50 aires de covoiturage à votre disposition

Afin d'encourager les économies d'énergie auprès de tous les Vendéens, le Conseil général de la Vendée propose un outil pratique permettant de mettre en relation des conducteurs et des passagers.

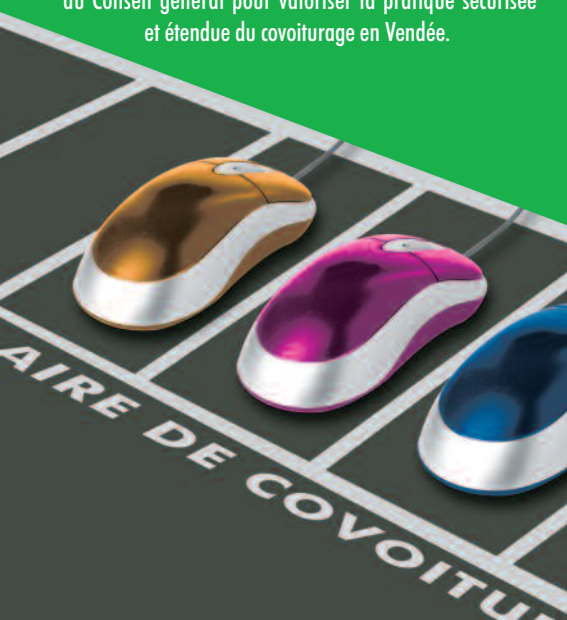
Le site covoiturage.vendee.fr vous permet de prendre contact avec des personnes proposant ou recherchant des places de voiture sur des trajets réguliers ou ponctuels à travers le département voire au-delà.

Plus de 50 aires de covoiturage



Le nouveau service va encore plus loin : outil privilégié de la mobilité durable, le site Internet de covoiturage mentionne déjà plus d'une cinquantaine d'aires de covoiturage labellisées réparties sur toute la Vendée, ainsi que des informations relatives aux transports en commun pour favoriser la synergie des déplacements sur le territoire.

De nombreuses communes vendéennes s'engagent au côté du Conseil général pour valoriser la pratique sécurisée et étendue du covoiturage en Vendée.



Vous prenez la même route, prenez la même voiture !

Le covoiturage c'est...



Ecologique
Les transports sont responsables de 40 % des gaz à effet de serre, 93 % des conducteurs sont seuls dans leur voiture pour aller travailler : il est temps d'agir si l'on souhaite préserver l'avenir de notre planète.



Economique
Avec le covoiturage vous partagez un trajet, vous partagez vos frais (essence, entretien, péage, assurance). Le budget moyen d'un automobiliste est de 380 € par mois (source ADEME). En covoiturant, vous pouvez réduire ces frais de façon très significative.



Malin
Le covoiturage permet en outre un gain de temps : moins de voitures sur les routes, c'est aussi moins de temps perdu aux abords des grandes villes et aux heures de pointe (à certaines heures, 90 % des voitures n'ont qu'une personne à bord).



Solidaire et convivial
La route à plusieurs c'est plus sympathique, on peut discuter, c'est moins monotone. En covoiturant, on peut rendre service aux personnes ne disposant pas de véhicule et permettre à certaines d'aller travailler.



covoiturage.vendee.fr Le site gratuit pour mieux rouler



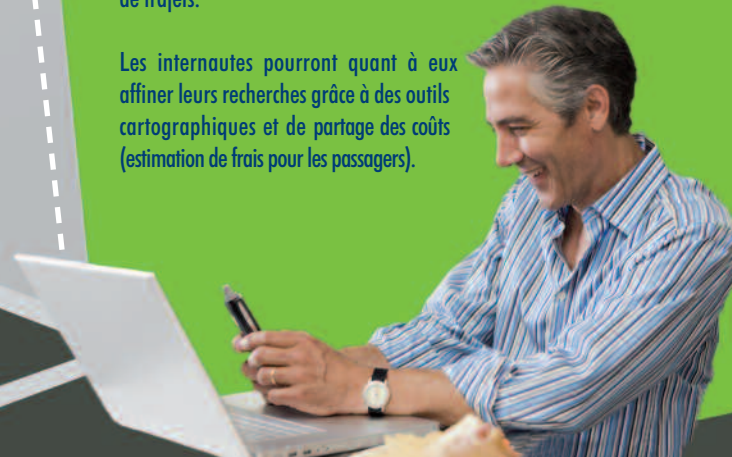
Pratique recevez une alerte SMS lorsqu'un nouveau trajet correspond au vôtre !

Nouveau pour toute question, appelez l'assistance utilisateurs (0,15 €/mn) au :

N°Azur 0 811 88 86 85

Plus de services il est désormais possible de s'inscrire au service de covoiturage même si vous ne possédez pas d'accès Internet ou d'adresse e-mail. Il suffit de contacter l'assistance utilisateurs qui vous préviendra par SMS sur votre téléphone portable en cas d'adéquation entre votre recherche et les offres de trajets.

Les internautes pourront quant à eux affiner leurs recherches grâce à des outils cartographiques et de partage des coûts (estimation de frais pour les passagers).



Simple et pratique

1

Je m'inscris pour utiliser le service. En cinq minutes, je crée mon espace membre. L'accès est anonyme et gratuit, ouvert à partir de 18 ans sans engagement.

2

Je recherche les offres ou demandes de trajets et j'entre en contact avec l'émetteur de l'annonce en quelques clics.

3

Si je n'ai pas trouvé d'offre, je peux soumettre une offre ou une demande de covoiturage. J'indique alors si je suis prêt à partager ma voiture ou si je souhaite partager la voiture d'une autre personne. En cas d'adéquation entre une offre et une demande de trajet, je suis invité à contacter directement le ou les covoituteurs concernés.

4

En m'inscrivant j'adhère à la charte de bonne conduite du covoiturage : quelques règles de courtoisie pour que tout se passe bien entre le chauffeur et les passagers.